



Recommandation de la branche SICC HE301-01

Article 6.2.2 Soupapes de sécurité

Situation initiale

Actuellement, une grande partie des installations de chauffage ne satisfait **pas** aux nouvelles exigences stipulées dans l'article 6.2.2 de la directive SICC HE301-01.

L'application de l'article 6.2.2 présente des conséquences économiques et juridiques considérables pour l'industrie et l'artisanat en Suisse. Avec cette directive, la Suisse demande la mise en place d'une solution spéciale concernant l'utilisation des soupapes de sécurité sur les chauffages hydrauliques.

Cela concerne à la fois le montage des soupapes de sécurité dans le réseau de chauffage hydraulique et les soupapes de sécurité installées dans les appareils de chauffage.

La directive HE301-01 fixe, pour les soupapes de sécurité, des exigences plus strictes que celles applicables dans les pays voisins.

Les appareils de chauffage installés en Suisse étant majoritairement importés, ces exigences plus strictes de la directive HE301-01 ont des conséquences financières pour les fabricants, pour les installateurs et, en définitive, pour le client final.

Concernant les soupapes de sécurité installées dans les appareils, les fabricants d'appareils devraient adapter leur production spécialement pour la Suisse. La question est de savoir s'ils accepteraient d'engager ces frais pour un marché suisse dont les débouchés sont faibles comparé à l'UE.

Les discussions avec LES PLANIFICATEURS ainsi qu'une proposition de suspension de l'article n'ont pas abouti.

En Suisse, la SICC autorise les soupapes de sécurité à membrane du type DSV-H et/ou DSV-SOL uniquement si un document atteste leur conformité à la norme SN EN ISO 4126-1. Les fabricants de ces soupapes de sécurité n'ont pas (encore) fourni cette attestation.

Recommandation

ImmoClimat Suisse recommande de poursuivre l'utilisation des actuelles soupapes de sécurité à membrane du type DSV-H et/ou DSV-SOL, si elles sont autorisées au sein de l'UE.



Justification

- Dans les pays voisins, les soupapes de sécurité du type DSV-H et/ou DSV-SOL correspondent à l'état actuel de la technique.
- Aucune déclaration de défaut ou de sinistre impliquant les soupapes de sécurité à membrane actuelles n'a été enregistrée, pas même dans les pays limitrophes.
- Le remplacement des soupapes de sécurité déjà installées est très difficile, voire impossible.
- Traitement particulier pour la Suisse: prescription spéciale uniquement pour la Suisse, qui rend la mise en œuvre de cette exigence particulièrement difficile pour les fabricants d'appareils. Il faudrait donc concevoir une variante spéciale pour la Suisse. Comme il s'agit d'une prescription qui ne concerne que la Suisse, il faut s'attendre à des surcoûts considérables.
- Sur un marché des énergies renouvelables en plein essor, aucun fabricant n'est disposé à construire des lignes de

- production pour un marché qui n'absorbe qu'une infime partie de la production mondiale. Cette situation débouche sur une raréfaction accrue de l'offre, dans un contexte d'approvisionnement déjà très tendu. Cela compromet aussi la réalisation dans les délais des objectifs de réduction des émissions de CO₂. En règle générale, une adaptation aussi coûteuse exige des solutions flexibles et des délais de transition, en particulier pour les appareils fabriqués en série.
- Dans le cas des soupapes de sécurité déjà installées dans les appareils, les fabricants devraient adapter leur production pour la Suisse. En termes de dimensions et de prix, ces modèles sont très éloignés de ceux que les clients ont coutume d'attendre de nous aujourd'hui. Chez la plupart des fabricants, voire la totalité d'entre eux, ces modèles ne peuvent même pas être installés dans les appareils de chauffage (p. ex. chaudière murale au gaz), sauf au prix de grandes modifications.

Association suisse de techniques de chauffage, d'aération et de climatisation

Rötzmattweg 51 | CH-4600 Olten | Téléphone +41 (0)62 205 10 66 | Fax +41 (0)62 205 10 69
E-mail: info@gebaeudeklima-schweiz.ch | Web: www.gebaeudeklima-schweiz.ch/fr